

PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 22 – TERRITOIRE ACCESSIBLE

AMELIORATION DU QUOTIDIEN ET DU CADRE DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

JANVIER 2017 – DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. HISTORIQUE 2007-2015

2. PROGRAMME D' ACTIONS 2017-2019

A – Identification des besoins

B – Définition du programme d'actions

1 – Méthode de travail mise en place

2 - Fiches actions

3 – Synthèse du programme d'actions

4 – Synthèse du calendrier

5 – Synthèse du budget prévisionnel

ANNEXE : Bilan de la démarche Agenda 22 sur la période 2008 - 2015

PREAMBULE

Un Agenda 22 est un outil territorial devant permettre une meilleure articulation, une meilleure coordination locale dans la prise en compte des handicaps sur un territoire identifié.

Il s'agit d'un outil permettant de réunir les différents acteurs pouvant agir ensemble à la prise en compte des handicaps dans tous les projets.

La finalité d'un Agenda 22 est d'instaurer sur un territoire une politique handicap dont l'objectif est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie du territoire.

1 - HISTORIQUE

En 2007, la Région Poitou-Charentes décide de mettre en place un Agenda 22 permettant de prendre en compte les handicaps dans l'ensemble de ses missions. Parallèlement, elle lance un appel à projets auprès des territoires pour mettre en place des Agenda 22 locaux.

Le Syndicat du Pays Thouarsais répond à cet appel à projets aux côtés du Pays du Bocage Bressuirais. Les deux territoires mettent en place des actions communes avec le concours de la Région Poitou-Charentes et du Département des Deux-Sèvres (formation/sensibilisation des élus et agents sur la loi handicap de février 2005). Chaque territoire développe également un programme d'actions spécifiques sur deux thèmes identifiés en amont. Pour le thouarsais, les thèmes des activités sportives et activités de loisirs touristiques sont retenus.

En 2008, la mise en place de l'Agenda 22 sur le territoire est définie. Ses objectifs principaux sont de :

- développer la notion d'usage pour tous
- d'intervenir sur des actions en dehors des aspects réglementaires.

A partir de 2009, un programme d'actions pluriannuel (2009 – 2013) est mis en place. Les actions inscrites dans ce programme d'actions étaient portées par divers maîtres d'ouvrage. Elles ont été majoritairement financées à hauteur de 80% grâce au soutien de la région Poitou Charentes et du département des Deux-Sèvres (à hauteur de 40% chacun). Il s'agit d'un programme d'actions flexible, évoluant avec le temps et les actions proposées.

Ce programme d'actions a été poursuivie en 2014-2015 par la Communauté de

Communes du Thouarsais suite à la modification du territoire local au 1er janvier 2014 (disparition du Syndicat du Pays Thouarsais et reprise du territoire et des compétences par la Communauté de Communes du Thouarsais) et à la baisse des aides financières (plus de participation du département des Deux-Sèvres, diminution des aides régionales).

En 2016, un bilan des actions menées entre 2007 et 2015 a été réalisé . Ce bilan (cf. Annexe) a permis de faire ressortir les constats suivants :

- le démarche Agenda 22 a permis la prise en compte des handicaps dans divers domaines. Il s'agit d'actions abordant le handicap principalement sur des aspects non réglementaires mais qui permettent d'**offrir de nouveaux services à la population en situation de handicap**. Ces nouveaux services sont également utiles et utilisables par des personnes non handicapées (par exemple, les pontons de pêche adaptés permettent de proposer un espace sécurisé pour une pratique avec des enfants, les sentiers de randonnées peuvent être facilement empruntés par des personnes âgées ou des parents avec de jeunes enfants, ...).
- **La recherche et le développement de partenariats locaux ont été indispensables à la réussite des diverses actions**, que se soit des partenariats financiers et/ou techniques. D'un point de vue financier, le taux moyen de subventions obtenues (tous financeurs confondus) est de 69,90% (coût global des actions : 452 200,50 € ; montant total des subventions perçues : 316 072 €). Concernant les aspects techniques, il ressort que certaines actions n'ont pu se réaliser techniquement que grâce aux partenariats développés avec les associations de personnes en situation de handicap, les acteurs locaux (associations, collectivités, personnes privées telles que personnes handicapées et leur famille ou auxiliaire de vie).
- Enfin, ce travail a permis de créer un **réseau local** qui est une force de propositions pour la collectivité mais également est une source de partenaires potentiels sur les divers projets.

Suite à la réalisation de ce bilan, une poursuite de l'Agenda 22 a été validée par la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour une période de 3 ans (2017-2019).

2 – PROGRAMME D' ACTIONS 2017-2019

A – IDENTIFICATION DES BESOINS

Diverses associations ont été contactées afin de faire le point sur le bilan et identifier les besoins pour les années à venir. Ainsi, les associations suivantes, représentées localement sur le territoire, ont été contactées : APF, ADAPEI, Valentin Haüy, Association des sourds 79, FNATH. Ces contacts ont permis de définir les besoins et parfois des idées d'actions, pour les années à venir.

Les besoins / axes de travail émis sont les suivants :

- Poursuivre le travail engagé depuis 2007 en continuant à accompagner les porteurs de projets, à faire émerger de nouveaux projet et/ou renouveler l'offre.
- Poursuivre la sensibilisation des agents d'accueils des structures publiques à l'accueil de personnes en situation de handicap.
- Développer de nouvelles actions de sensibilisation envers de nouveaux publics comme par exemple la population, les commerçants, les structures de loisirs, ...
- Poursuivre l'organisation du concours Trophées Handi'Thouarsais qui permet de faire connaître et valoriser des initiatives locales.
- Accentuer la communication car le constat est fait que l'offre accessible n'est pas visible, pas facilement repérable sur les divers supports de promotion (sites internet, dépliants, ...). De fait, le public attendu n'est pas présent.
- Favoriser une meilleure connaissance de l'offre par les personnes en situation de handicap.
- Réfléchir à des solutions permettant de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap qui est souvent très restreinte (absence de véhicule adapté, non titulaire du permis de conduire, importance de la météo et/ou des horaires pour effectuer des sorties, ...). De fait, elles se déplacent autour de chez elles mais n'ont pas souvent la possibilité de participer à des manifestations, activités, ...lorsque ces dernières ne sont pas proches de chez elles.
- Afin de poursuivre et développer le partenariat existant entre la collectivité et les associations de personnes en situation de handicap, constituer une équipe de travail

(ou un collectif) qui participerait au suivi des projets.

Lors de la présentation du bilan et des besoins indentifiés à la Commission Intercommunale d'Accessibilité, il a été acté que les besoins identifiés avaient pour objectif commun d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des personnes en situation de handicap. Ces besoins peuvent être regroupés autour de 3 axes de travail :

- actions de sensibilisation
- actions sur la communication / l'information de l'offre accessible
- actions permettant de poursuivre l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des personnes en situation de handicap ou leurs aidants.

B – DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTIONS

1. Avant-propos

Ce programme d'actions est une ligne de conduite identifiée pour les 3 années à venir dans le domaine de l'accessibilité. Volontairement, les actions proposées ne concernent pas la mise en accessibilité réglementaire de la voirie ou des bâtiments. Il s'agit d'actions dont l'objectif final est de favoriser la participation des personnes handicapées dans la vie du territoire. Toutes ces actions ont été co-construites avec des personnes en situation de handicap et représentants d'associations.

Sagissant d'une ligne de conduite, le contenu de certaines actions n'est pas défini au moment de l'écriture du programme. Ce contenu sera à définir au fil de l'avancement du programme d'actions.

2. Méthode de travail mise en place

La Commission Intercommunale d'Accessibilité du 13 septembre 2016 a validé la proposition de travailler sur un nouveau programme d'actions pour une période de 3 ans (2017 – 2019).

Un groupe de travail composé de 5 représentants des associations de handicaps et 5 élus, issus de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, a été constitué. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises pour proposer des actions et un calendrier de mise en oeuvre.

3. Fiches actions proposées

FICHE ACTION N° 1

TITRE DE L'ACTION : **Sensibilisation des agents d'accueil des collectivités**

PRESENTATION SYNTHETIQUE : L'action consiste à mettre en place et proposer aux agents des collectivités en charge de l'accueil de public, une sensibilisation "pratico-pratique" favorisant les échanges avec des personnes en situation de handicap et des mises en situation de handicaps. L'objectif étant de mieux comprendre les contraintes et difficultés liées aux handicaps afin de mieux accueillir ensuite ce public.

Il est envisagé de proposer 2 sessions de cette formation par an soit un total de 6 sessions (ce qui permettrait de toucher environ 60 personnes).

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap.

Pour la première session, un partenariat avec l'université de Poitiers est mis en place dans le cadre du master "Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés" (IPHD) proposé par l'université de Poitiers. En effet, les étudiants sont amenés à mettre en place des actions de formations / sensibilisation. Ce partenariat permettra de disposer d'outils afin de proposer aux stagiaires des ateliers de mise en situation. Le contenu de la journée de sensibilisation sera travaillé en commun entre les acteurs locaux du handicap, les étudiants du master et la Communauté de Communes. Le contenu de la première journée sera réutilisé à chaque session.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Dédramatiser la notion de handicap ; faciliter l'accueil de personnes en situation de handicap.

PUBLIC VISE : Agents des collectivités en contact avec le public

COUT : Achat ou location de petits matériels nécessaires pour les ateliers de mise en situation (à titre d'exemple : bouchons d'oreilles, masques de nuit, cannes blanches, ...)

Montant estimé : 500 € pour la première année + 300 € par années suivantes soit un budget estimatif global de 1 100 € pour 3 ans

CALENDRIER DE REALISATION : 2017 / 2018 / 2019

TITRE DE L'ACTION : **Sensibilisation du grand public**

PRESENTATION SYNTHETIQUE : L'action consiste à mettre en place des animations permettant de sensibiliser le grand public aux différents types de handicaps et à leurs contraintes. Il est envisagé que cette action se déroule un samedi dans un espace visible et facilement accessible. Cette action pourrait se caractériser par :

- des activités de plein air de façon à interpeller les passants ;
- un forum des associations dédiées aux handicaps afin de parler du handicap qu'elles représentent, proposer des vidéos, une expo photos, ...L'idée étant de leur permettre de valoriser leurs actions ;
- des ateliers de mise en situation de handicap et / ou des jeux collectifs permettant de mieux appréhender les handicaps et leurs difficultés ;
- en amont, un travail auprès des enfants (par exemple, dans les écoles) avec par exemple, un concours de dessin (ou autres activités) ; l'idée étant que les enfants incitent ensuite leurs parents à venir le jour de l'animation grand public.

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap, les structures accueillant des personnes en situation de handicap (par exemple ESAT, IME, ...), les structures pouvant proposer des activités accessibles (médiathèque, associations sportives, ...), etc.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Dédramatiser la notion de handicap

PUBLIC VISE : tous types de publics

COUT :

- Frais de communication (estimation à 1 000 € : conception, impression, diffusion outils de communication)
- Frais de location / achats de petits matériels pour les ateliers proposés au public (estimation à 800 €)
- Frais d'achats / location de jeux sur le thème du handicap (estimation à 1 000 € pour

plusieurs jeux sur le thème des handicaps : malette de jeu pédagogique, jeux de cartes, ...)

- Achats de lots dans le cas d'organisation d'un concours (estimation à 500 €)
- Frais de location de salle (estimation à 150 €)
- Frais de boissons, en-cas, ... pour les partenaires (estimation à 200 €)
- Frais d'intervenants (Traducteurs LSF, ...)

Soit un montant total prévisionnel de 3650 €. Les postes de dépenses seront affinés en 2017 avec la définition du contenu des animations proposées et des partenariats à mettre en place.

Ces frais seront à prévoir sur l'année 2018 (année de réalisation de l'action).

CALENDRIER DE REALISATION :

- 2017 – 2018 : préparation de l'animation
- 2018 : réalisation de l'animation

TITRE DE L'ACTION : **Clientèles et handicaps**

PRESENTATION SYNTHETIQUE : L'action consiste à travailler avec les artisans et commerçants sur le thème du handicap non pas en abordant la réglementation mais en abordant la question de la clientèle en situation de handicap et ses besoins spécifiques. Cette action fait suite à un besoin identifié par les représentants locaux de l'ADAPEI 79 qui constatent au quotidien, qu'il peut parfois être compliqué pour une personne en situation de handicap mental d'aller dans un commerce, de faire un choix par rapport à ses besoins et ses moyens, ...De plus, certaines réactions des personnes en situation de handicap (notamment handicap mental ou psychique) peuvent mettre en difficulté ou gêner les commerçants / artisans. Les personnes en situation de handicap sont des clients potentiels pour les commerces et artisans ; c'est pourquoi, il est proposé de travailler sur une information à destination des artisans et commerçants. Le choix de l'information a été privilégié par rapport à la sensibilisation sur une journée car il sera difficile de mobiliser ces acteurs sur une journée entière. Il est donc privilégié une action très ciblée qui pourra se dérouler sur un laps de temps plus court.

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais et CCI / CMA (co-construction) en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Dédramatiser la notion de handicap ; Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap

PUBLIC VISE : commerçants et artisans

COÛT : Frais de communication à destination des artisans et commerçants (estimation à 1 000 € : conception, impression et envoi d'un outil de communication)

CALENDRIER DE REALISATION : 2019

TITRE DE L'ACTION : Rechercher des solutions permettant de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap

PRESENTATION SYNTHETIQUE : Cette action fait suite à des constats sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour se déplacer hors de chez elles :

- difficulté pour venir assister à des réunions, animations, ...car beaucoup d'entre elles ne disposent pas de véhicule,
- difficulté pour se déplacer dans les bourgs et centre-villes afin de rejoindre certains espaces (zones commerciales, espaces médicaux, ...) de part l'absence de circuits aménagés.

L'action consiste donc à analyser les besoins et rechercher des solutions pérennes permettant de faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap. Ce travail sera à faire en lien avec la mission "Mobilité durable" de la Communauté de Communes du Thouarsais.

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Favoriser la participation / l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie du territoire.

PUBLIC VISE : personnes en situation de handicap

COUT : Pas de coût spécifique pour cette action (temps passé). Les coûts seront à estimer lorsque les solutions auront été identifiées.

CALENDRIER DE REALISATION : 2017 / 2018 / 2019

TITRE DE L'ACTION : Rechercher des solutions permettant d'allier accessibilité réglementaire et accessibilité d'usage (des aménagements)

PRESENTATION SYNTHETIQUE : Les personnes en situation de handicap constatent régulièrement que des aménagements réalisés à leur intention ne sont pas ou très difficilement utilisables bien qu'ils respectent les normes. Cela peut concerner des aménagements de places de stationnement, des aménagements de sanitaires ou autres aménagements. Cela vient du fait que l'environnement de l'aménagement n'est pas pris en compte ; or, très souvent, l'environnement d'un aménagement contribue à son accessibilité d'usage.

L'action proposée consiste à rechercher et mettre en place des solutions permettant aux personnes en situation de handicap d'être sollicitées en amont de la réalisation des projets afin qu'elles fassent part de leurs besoins en fonction des projets.

Une première action a été citée ; elle consiste à renforcer le rôle de la Commission Intercommunale d'Accessibilité afin que cette dernière soit identifiée comme une instance ressource en terme d'accessibilité et qu'elle puisse accompagner les porteurs de projets de façon à ce que les travaux réalisés soient facilement utilisables.

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap, la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Favoriser la participation / l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie du territoire.

PUBLIC VISE : porteurs de projets du territoire

COUT : Pas de coût spécifique pour cette action (temps passé)

CALENDRIER DE REALISATION : 2017 / 2018 / 2019

TITRE DE L'ACTION : **Disposer d'un espace internet accessible**

PRESENTATION SYNTHETIQUE : L'action consiste à créer un espace internet permettant de valoriser les activités accessibles mais également d'être un espace ressource pour les personnes en situation de handicap qui pourraient ainsi trouver un certain nombre d'informations (logements accessibles, garages pouvant aménager un véhicule, ...).

Cette action fait suite au constat que depuis 2008, des aménagements ont été réalisés et de nouvelles offres accessibles créées, mais il est très compliqué de trouver des informations sur ces possibilités.

L'action consistera, dans le cadre du renouvellement du site internet de la Communauté de Communes, à s'assurer qu'un espace dédié à l'accessibilité sera mis en place et facilement accessible (dès la page d'accueil). Le positionnement dès la page d'accueil est important car l'accessibilité est transversale et concerne tous les thèmes développés (loisirs, sports, culture, social, ...). De plus, un positionnement en page d'accueil permet une identification plus simple et aisée pour les personnes en situation de handicaps sensoriels et intellectuels.

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Mieux faire connaître l'offre ; Favoriser la participation / l'inclusion des personnes handicapées dans la vie du territoire.

PUBLIC VISE : personnes en situation de handicap

COUT : A voir lors de la construction du site

CALENDRIER DE REALISATION : 2017 / 2018

TITRE DE L'ACTION : Organisation de demi-journées découvertes des activités accessibles

PRESENTATION SYNTHETIQUE : Cette action consiste à proposer aux personnes en situation de handicap des visites de sites et pratiques d'activités accessibles sur le territoire afin de leur faire connaître l'offre et qu'ils en fassent la promotion dans leurs réseaux. Cela permettrait également aux gestionnaires de sites et d'activités d'avoir des retours sur l'offre proposée et éventuellement, d'y apporter des améliorations.

L'idée est de pouvoir proposer 2 demi-journées par an.

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Mieux faire connaître l'offre ; Favoriser la participation / l'inclusion des personnes handicapées dans la vie du territoire.

PUBLIC VISE : personnes en situation de handicap

COÛT :

- Transport (si transport collectif mis en place – estimation à 300 € / demi-journée)
- Communication à destination des personnes en situation de handicap et des sites concernés (estimation à 300 € / demi-journée)
- Prise en charge des droits d'entrées et autres prestations comme par exemple traduction LSF, guide conférencier, ...(estimation à 700 € / demi-journée).

Soit un coût total prévisionnel pour 4 demi-journées de 5 200 € pour les 3 ans du programme.

CALENDRIER DE REALISATION :

2017 : identification des activités potentielles

2018 / 2019 : réalisation

TITRE DE L'ACTION : **Poursuite des Trophées Handi'Thouarsais**

PRESENTATION SYNTHETIQUE : Les Trophées Handi'Thouarsais sont organisés depuis 2012 sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais. Il s'agit d'un concours qui vise à faire connaître des initiatives réalisées par des acteurs locaux (privés, publics, associations, entreprises, ...) et à récompenser 3 projets parmi les candidats. Il s'agit d'une action organisée chaque année au cours du second semestre avec une remise des prix début décembre, dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées qui a lieu le 3 décembre. Cette action a tendance à s'essouffler dans sa configuration actuelle. Il est donc proposé de la poursuivre mais en retravaillant sur sa mise en place : périodicité, objectifs, candidats potentiels, ... La poursuite de l'action est apparue comme essentielle car elle permet d'avoir connaissance d'initiatives réalisées sur le territoire et ainsi de les valoriser à travers la cérémonie de remise des prix au cours de laquelle tous les dossiers sont présentés.

PORTEUR DE PROJET : Communauté de Communes du Thouarsais

OBJECTIF(S) DE L'ACTION : Mieux faire connaître l'offre

PUBLIC VISE : Toutes personnes, structures publiques, privés ou associatives, entreprises, ... réalisant des actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

COUT : Pour chaque année :

- achat des trophées : 150 €
- versement des prix : 700 €
- organisation de la remise des prix : 150 €

Soit un coût total prévisionnel de 3000 € pour les 3 ans du programme.

CALENDRIER DE REALISATION : 2017 / 2018 / 2019

4. Synthèse de la présentation du programme d'actions

AMELIORATION DU QUOTIDIEN ET DU CADRE DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2017 - 2019

AXES

Sensibiliser aux handicaps

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Communiquer / informer sur l'offre accessible

PROPOSITION ACTIONS

Sensibilisation des agents d'accueil des collectivités (Fiche action n°1)

Rechercher des solutions permettant de faciliter les déplacements (Fiche action n°4)

Disposer d'un espace internet accessible (Fiche action n°6)

Sensibilisation du grand public (Fiche action n°2)

Rechercher des solutions permettant d'allier accessibilité réglementaire et usage des aménagements (Fiche action n°5)

Organisation de demi-journées découvertes des activités accessibles (Fiche action n°7)

Clientèle et handicaps (Fiche action n°3)

Poursuivre les Trophées Handi'Thouarsais (Fiche action n°8)

OBJECTIFS

Dédramatiser la notion de handicap

Mieux faire connaître l'offre

Favoriser la participation / l'inclusion des personnes handicapées dans la vie du territoire

6. Synthèse du budget prévisionnel du programme (2017-2019)

	2017	2018	2019
Action n° 1	500,00 €	300,00 €	300,00 €
Action n° 2		3 650,00 €	
Action n° 3			1 000,00 €
Action n° 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Action n° 5	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Action n° 6	0,00 €	0,00 €	
Action n° 7		2 600,00 €	2 600,00 €
Action n° 8	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	1 500,00 €	7 550,00 €	4 900,00 €
TOTAL PROGRAMME 2017 - 2019	13 950,00 €		